Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Capitale européenne de la culture 2022 A.s.b.l.,

ayant son siège social à l'adresse 163 rue de Luxembourg L-4222 Esch-sur-Alzette,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F10850 à biffer si non applicable), représentée par Georges Mischo, Président, actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom:	Georges Mischo	Nom:	Ralph Waltmans
Fonction:	Président	Fonction:	Secrétaire
Date:	9 décembre 2022		
Cachet:			

E22
Capitale européenne de la culture 2022 asbl
163, rue de Luxembourg
L-4222 Esch-sur-Alzette
T: +352 2883 2022
@: info@esch2022.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture